

## **Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus – année 2025**

La Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux, notamment ses articles 92 et 93.

L'article L5211-12-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « *chaque année les EPCI à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, que bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.*

*Cet état est communiqué, que chaque année chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'EPCI à fiscalité propre ».*

Au titre de l'année 2025, il revient donc à la CC Thelloise d'établir un état récapitulatif des indemnités dont bénéficient les élus siégeant à son conseil, au titre de tout mandat ou de toute fonction exercée :

- en tant qu' élu en son sein
- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale

L'état annuel ne doit mentionner que les sommes effectivement perçues sur l'année au titre de tous types de fonctions exercées dans ces structures.

L'état récapitulatif de toutes les indemnités de fonctions concernées (total brut par élu et par mandat/fonction) doit être communiqué aux membres de l'organe délibérant, avant l'examen du budget.

Il n'est pas prévu qu'il donne lieu à débat, ni à délibération.

Aucun recours contentieux n'est donc possible.

Le document ne faisant pas grief, il ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

**ETAT DES INDEMNITES PERCUES EN 2025 (en euros)**  
 Communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'EPCI

Commune	NOM	Prénom	Syndicat Mixte ou Pôle Métropolitain ou société d'économie mixte ou société publique locale	Fonction au sein de la structure	Montant brut des indemnités perçues par mandat pour l'année 2025
ABBECOURT	DESLIENS	Pierre	Syndicat mixte des sources de Silly Tillard	Président	8 350,92 €
ABBECOURT	DESLIENS	Pierre	Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise SMTCO	Vice-Président	4 611,96 €
ABBECOURT	DESLIENS	Pierre	Communauté de communes Thelloise	Président	38 859,24 €
ANGY	CREPY	Patrice	Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement Angy - Balagny sur Thérain - Bury - Mouy SIVOM ABBM	Vice-Président	4 271,64 €
BALAGNY SUR THERAIN	MARECHAL	Philippe	Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement Angy - Balagny sur Thérain - Bury - Mouy SIVOM ABBM	Président	10 683,96 €
BORAN SUR OISE	DUMORTIER	Jean-Jacques	Communauté de communes Thelloise	Vice-Président	15 547,68 €
BORAN SUR OISE	DUMORTIER	Jean-Jacques	Syndicat Mixte du Département de L'Oise SMDO	Vice-Président	9 224,04 €
CHAMBLY	LAZARUS	David	Communauté de communes Thelloise	Conseiller communautaire	3 847,44 €
CHAMBLY	LAZARUS	David	Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches SIBE	Président	18 325,68 €
CHAMBLY	LAZARUS	David	Syndicat Eaux Plateau Thelle SIEPT	Président	12 622,56 €
CHAMBLY	SERRA	Marie-France	Communauté de communes Thelloise	Vice-Présidente	15 547,68 €
CHAMBLY	VIRION	Marc	Communauté de communes Thelloise	Vice-Président	15 547,68 €
CHAMBLY	DA SILVA	Rafael	Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches SIBE	Vice-Président	6 318,72 €
CIRES LES MELLO	CABORDEL	Hubert	SIVOM Mello/Cires les Mello	Président	5 845,20 €
ERCUIS	NIGAY	Jean-Marie	Syndicat Eaux Plateau Thelle SIEPT	Vice-Président	1 311,44 €
HONDAINVILLE	BRICHEZ	Michèle	Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit SMOTHD	Vice-Présidente	4 611,96 €
HONDAINVILLE	BRICHEZ	Michèle	Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs SMEHE	Vice-Présidente	4 271,64 €
NEUILLY EN THELLE	BILL	Caroline	Communauté de communes Thelloise	Vice-Présidente	15 547,68 €
NEUILLY EN THELLE	ONCLERCQ	Bernard	Syndicat des eaux du Plateau du Thelle SIAEP	Vice-Président	5 051,04 €
NOAILLES	BIBERON	Benoît	Communauté de communes Thelloise	Conseiller communautaire	3 847,44 €
NOAILLES	DEVOOGHT	Alain	Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches SIBE	Vice-Président	6 318,72 €
NOAILLES	DEVOOGHT	Alain	Communauté de communes Thelloise	Vice-Président	15 547,68 €
SAINT SULPICE	DOUCHET	Olivier	Communauté de communes Thelloise	Vice-Président	15 547,68 €
VILLERS ST SEPULCRE	WAWRIN	Pascal	Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs SMEHE	Vice-Président	4 271,64 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 860-200067973-20260310-100326-DC-18-DE  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 13/03/2026  
 Affichage : 18/03/2026